

Réponse de Nicolas Dupont-Aignan à Villes de France, le 29 mars 2017

1 – Bâtir des relations de confiance entre l'État et les collectivités locales

La loi du 14 février 2014 relative à la restriction du cumul des mandats modifie en profondeur les relations vitales entre le Parlement et les collectivités locales. Je souscris pleinement à votre proposition de création d'un « ministère des territoires », ou de l'Aménagement du territoire, et d'une structure dédiée à la concertation entre les institutions de l'État et les élus locaux.

L'administration de l'État et sa justice doivent effectivement être rendues plus efficaces et nous devons instaurer au plus vite des règles plus transparentes, par exemple dans l'affectation des postes de préfets, et mettre un terme aux pratiques de « copinage » qui ont explosé lors du dernier quinquennat.

Il serait irresponsable d'ajouter de nouvelles normes à celles que le quinquennat qui s'achète a introduites dans la gestion des collectivités territoriales. Le stock des 400 000 normes existantes les paralyse suffisamment. Parmi elles, de nombreuses normes européennes non justifiées qui pèsent sur les budgets déjà contraints des communes. La réorientation de l'Union européenne que je propose sur la base de coopérations efficaces entre nations libres va dans le sens d'un grand effort de simplification normative, et du changement complet du mode de gestion technocratique tel que nous le connaissons à l'heure actuelle.

Je propose la mise en place d'un véritable statut de l'élu, qui jouira d'une vraie formation et d'une garantie de retour à l'emploi et de retraite pour les salariés du secteur privé qui veulent s'investir dans la vie publique. C'est essentiel pour favoriser le renouvellement de la classe politique.

Les polices municipales souffrent à l'heure actuelle d'un cruel manque de reconnaissance, alors que l'État leur demande de pallier de façon croissante ses propres défaillances. Le premier effort devra consister à mon sens en un allègement substantiel des rigidités réglementaires qui pèsent sur les policiers municipaux. En premier lieu, je propose de renforcer le pouvoir des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) en :

- Elargissant le cadre de leurs verbalisations à tous les arrêtés du Maire.
- Autorisant ces derniers à ordonner des mises fourrière.
- Dotant les ASVP d'un armement léger de défense.

J'améliorerai les pouvoirs judiciaires des policiers municipaux (PM) pour parer au sous-effectif de la Police Nationale mobilisée sur les trafics de drogue ou sur les risques anti-terroristes en :

- Autorisant le contrôle d'identité.
- Facilitant l'accès aux divers fichiers (Fichier National des Automobiles – Fichier des Véhicules Volés – Fichier National des Permis de Conduire – Fichier des Personnes Recherchées – Fichier des Individus en Infraction à la Législation des Étrangers...). Actuellement la consultation de ces données capitales pour la sécurité quotidienne des Français est très complexe et peu accessible à ces policiers de terrain.

Pour répondre aux besoins locaux de sécurité et augmenter les pouvoirs de police des maires, ceux-ci auront la possibilité de décider de la fermeture d'un établissement recevant du public (ERP) pour des nuisances (sonores notamment), pour les trafics et non-respects de toute forme de réglementation... Cette capacité décisionnelle serait bien évidemment instaurée en sus du pouvoir de fermeture administrative du préfet. Enfin, je donnerai au maire le pouvoir d'instaurer des « zones de contrôles

commerciales » pour motif d'ordre public ou d'intérêt général. Dès lors qu'une telle zone serait proclamée sur un quartier, l'ouverture de tout commerce serait soumise à autorisation municipale.

2 – Structurer les relations des Collectivités locales entre elles

Bloc communal

Un grand effort de simplification est à accomplir pour nos communes. La loi NOTRe a été une catastrophe pour nos élus locaux, désormais perdus dans le maquis réglementaire et administratif. Les pouvoirs de décision des maires doivent être étendus pour mettre un terme à la tyrannie administrative que l'organisation actuelle des intercommunalités a imposée.

Bloc communal – régions et départements

La problématique est la même que celle des intercommunalités. Le centralisme administratif des régions explique pour une bonne part le manque de transparence dans leur mode de fonctionnement et la répartition des subventions. Il est temps de restaurer le principe de subsidiarité et de rationaliser la décentralisation territoriale. Pour ce faire je transformerai les régions en conférences régionales regroupant, sous l'autorité du préfet de région, les présidents de conseils départementaux et les représentants de l'État dans chaque département, qui auront pour mission de répartir les investissements dans les domaines des transports et des universités. L'allocation des fonds européens sera rationalisée, avec un contrôle accru des collectivités locales sur les projets ciblés. . Les sources de financement européennes essentielles, FEDER, FSA, FEADER seront conservées dans le cadre de projets concrets que je propose, je pense par exemple à l'Agence européenne des transports qui associera États, collectivités locales et entreprises privées. La création d'un guichet unique, pourquoi pas à l'échelon régional, destiné à guider les élus dans leurs démarches administratives pour la commune, sera envisagée.

3 – Construire une véritable politique d'aménagement et de compétitivité du territoire

Depuis des années, on critique le millefeuilles des collectivités territoriales. Or le gouvernement actuel l'a encore compliqué avec la loi NOTRe qui multiplie les structures, la loi REGION qui crée d'immenses régions sans âme ni réalité géographique ou historique, la loi dite « métropoles » qui dépouille les départements au profit des grandes métropoles.

L'État s'est lancé dans une course au gigantisme pour complaire à la Commission européenne désireuse de créer des « Länder » et de planter les clous dans le cercueil des nations. Ce faisant, les responsabilités ont été diluées et les rôles ne sont plus clairement définis pour des citoyens qui voient se mettre en place une superstructure éloignée de leurs préoccupations

Nous sommes à la croisée des chemins et devons choisir entre deux modèles :

Soit poursuivre la politique menée depuis dix ans par les gouvernements qui consiste à asphyxier financièrement les communes, à supprimer les services publics et à transférer toujours plus de compétences à des structures lointaines. Ce faisant, on décourage ces dizaines de milliers d'élus municipaux qui donnent leur temps bénévolement au service de leurs concitoyens.

Soit remettre de l'ordre afin que l'État renoue avec une politique d'aménagement du territoire efficace en s'appuyant sur le couple commune-département et renonce à cette course insensée au gigantisme.

J'abrogerai la loi NOTRe et la remplacerai par une véritable réforme territoriale qui s'appuiera sur les bases suivantes :

- Consacrer la commune et ses compétences comme cellule de base de notre République
- Interdire les fusions forcées d'intercommunalités et exiger l'accord des conseils municipaux concernés (les regroupements doivent correspondre à des bassins de vie que seuls les élus locaux sont capables d'apprécier)
- Maintenir un seuil minimum de représentation au sein des conseils communautaires pour les petites communes sous-représentées aujourd'hui (puisque l'on prend seulement en compte le nombre d'habitants)
- Permettre aux communes rurales de retrouver plus de liberté dans la définition des zones de constructibilité des PLU et PLUI afin de permettre l'installation de nouveaux habitants dans les villages
- Alléger les normes qui empoisonnent le quotidien des maires.
- Renforcer le statut des maires et des élus municipaux.
- De façon générale, mieux adapter les textes aux territoires ruraux.

4 – Donner plus de stabilité et de visibilité au pacte financier État/collectivités locales

Les collectivités locales sont aujourd'hui menacées d'asphyxie. Le gouvernement Hollande a diminué leurs dotations de 11,5 milliards d'euros et la DGF de 10,7 milliards supplémentaires. Mon projet consiste en des mesures simples :

- Stopper les réductions injustes des dotations de l'État
- Rétablir l'égalité de la DGF par habitant entre les communes urbaines et les communes rurales
- Renforcer la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les communes rurales aux faibles ressources et permettre l'assouplissement de son octroi.
- Annuler la réforme des rythmes scolaires qui pèse sur les budgets
- Répartir l'argent de la réserve parlementaire entre les communes de moins de 500 habitants pour leur permettre d'investir.
- Créer un fond de sauvegarde du patrimoine rural en ouvrant une déduction fiscale de 66 % pour les dons aux communes de moins de 1000 habitants (restauration de nos églises, de nos bâtiments historiques) dans la limite de 7 500 euros.
- Réduire la pression des normes sur le fonctionnement quotidien des communes. Ma politique vis-à-vis de l'Union Européenne est simple. **Dénoncer les traités européens, suspendre immédiatement l'application des dispositions les plus contraires à l'indépendance de la France** – les travailleurs détachés, l'espace Schengen... et renégocier avec nos partenaires sur la base du traité alternatif en annexe au présent programme (en faveur d'une Europe des nations et des coopérations).
- Donner une vraie place à la démocratie locale :
 - Créer un référendum d'initiative locale dès qu'un projet local est soutenu par un nombre à déterminer d'inscrits sur les listes
 - Plis généralement, créer un référendum d'initiative populaire dès lors qu'un projet est soutenu par 500 000 inscrits sur les listes électorales.